

# RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



## OFI RS DYNAMIQUE

FCP

### Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Informations  
réglementaires

Situation financière  
au 30 juin 2022

## ORIENTATION DE GESTION

- Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à cinq ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 15% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

### Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 33% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 17% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

### Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellées en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : Actions : de 0 à 100% de l'actif net - Obligations : de 0 à 100% de l'actif net - Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 15% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont : Analyse macroéconomique – Analyse financière – Sélection des émetteurs. Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées. Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

### Analyse ISR :

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ou Etats ainsi que des enjeux de gouvernance. L'analyse ou la notation extra-financière porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds. Les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

### Sélection actions :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

### Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark) Les catégories sont les suivantes : Leaders – Impliqués – Suiveurs – Incertains – Sous Surveillance.

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement ».

### **Sélection Obligatoire :**

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des émetteurs privés en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit : L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (\*). (\*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Compartiment retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

### Etats :

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Cette note, pour chaque enjeu, comporte : Pour 2/3 une part « Bilan » qui reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs sur cet enjeu ; Pour 1/3 une part « Evolution » qui reflète la dynamique de l'Etat sur cet enjeu.

### **Sélection OPC :**

Enfin, au niveau de la sélection des OPC, le processus s'effectue en 3 étapes principales : Identification de produits comparables en eux, analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille et validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et processus de gestion. La stratégie d'investissement du Fonds pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures - options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors – CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- [Code LEI](#) : 969500Z3J0408UKTQU59
- [Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées](#) :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

- L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur ;
- Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

OFI RS DYNAMIQUE a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur les actions de la zone euro, les obligations (souverain, corporate, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro. L'équipe de gestion investit tant sur des titres vifs que des OPC.

L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'univers d'investissement est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

Les 20% d'émetteurs les moins bien notés dans leur secteur et les 20% des Etats les moins bien notés dans l'univers d'investissement ainsi que les émetteurs détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du FCP.

Enfin, les sociétés ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

▪ Taxonomie :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

### Profil des risques

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

#### Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

#### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

#### Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

#### Risque lié au marché des obligations High Yield à caractère spéculatif :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

#### Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS**

A compter du 13 mai 2022, mise à jour de l'univers d'investissement ISR pour la partie obligataire qui est défini comme suit : L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (\*). - (\*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT**

Les changements intervenus au cours du semestre précédent ont été les suivants :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'investisseur à la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts RC EUR auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts RC EUR au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 10H.
- A compter du 15 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

Néant.

### **INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Fonds OFI RS DYNAMIQUE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	160 584 751,78
Avoirs bancaires	819 271,57
Autres actifs détenus par l'OPC	5 661 754,23
Total des actifs détenus par l'OPC	167 065 777,58
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-315 759,25
Total des passifs	-315 759,25
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>166 750 018,33</b>

## Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/03/2018
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	166 750 018,33	195 326 054,59	176 139 527,01	139 539 140,32	122 477 063,77	107 688 146,69
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts XL	455 239,9530	461 899,0468	455 285,0468	329 240,4337	329 757,2721	326 576,7409
Catégorie de parts OFI PROFIL DYNAMIQUE	658 615,7801	636 110,6137	637 150,0667	619 874,8534	625 854,5122	503 395,7296
Catégorie de parts N	241 497,4200	222 870,8300	204 878,2100	142 346,2400	148 397,5900	21 822,6600
Catégorie de parts RC EUR	2 256,5073	2 704,2698	8 434,5043	5 280,0000	1 640,0000	994,0000
Catégorie de parts RF	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts XL en EUR	165,88	197,08	179,31	172,13	149,10	162,53
Catégorie de parts OFI PROFIL DYNAMIQUE en EUR	102,38	122,13	112,01	108,38	94,64	103,79
Catégorie de parts N en EUR	97,65	117,96	108,53	106,34	93,85	103,57
Catégorie de parts RC EUR en EUR	95,79	114,55	105,57	102,66	90,10	99,19 <sup>(1)</sup>
Catégorie de parts RF en EUR	96,89	115,15	104,86	100,82	87,54	95,52 <sup>(2)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts N						
en EUR	-	1,69	1,16	1,83	1,79	1,23
Date de distribution	-	25/05/2022	19/05/2021	05/05/2020	17/05/2019	24/07/2018

## Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/03/2018
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL DYNAMIQUE en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-3,71	2,94	2,62
Catégorie de parts OFI PROFIL DYNAMIQUE en EUR	-	0,91	5,11	-3,17	1,25	0,84
Catégorie de parts N en EUR	-	-	3,47	-4,24	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	0,30	8,08	-3,50	0,82	0,96
Catégorie de parts RF en EUR	-	1,62	1,32	-0,95	1,59	0,01

(1) La catégorie de parts RC EUR a été créée le 03/05/2017 avec une valeur nominale de EUR 100.

(2) La catégorie de parts RF a été créée le 26/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100.

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	95,99	95,80
Actions	62,08	61,96
ACCOR SA	0,67	0,67
ADIDAS NOM	0,77	0,77
AENA SME SA	0,99	0,99
AIR LIQUIDE	0,91	0,91
AKZO NOBEL NV	0,72	0,72
ALLIANZ SE-NOM	1,27	1,26
ALSTOM	0,63	0,62
AMADEUS IT GROUP SA	0,93	0,93
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	0,59	0,59
ASML HOLDING N.V.	2,48	2,47
ATOS SE	0,33	0,32
AXA	1,42	1,42
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	1,01	1,01

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
BAYERISCHE MOTORENWERKE	1,07	1,07
BNP PARIBAS	1,27	1,27
BRENNTAG AG	0,80	0,80
BUREAU VERITAS	0,98	0,98
CAP GEMINI SE	0,78	0,77
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	1,19	1,19
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	0,74	0,74
CREDIT AGRICOLE SA	0,52	0,52
CRH PLC	1,14	1,14
DANONE SA	1,08	1,07
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	0,80	0,80
ENEL SPA	1,66	1,66
ENGIE SA	0,70	0,69
ESSILOR LUXOTTICA SA	0,89	0,89
EUROAPI	0,01	0,01
EUROFINS SCIENTIFIC SE	0,77	0,77
EVONIK INDUSTRIES AG	0,74	0,74
FAURECIA	0,20	0,20
GALP ENERGIA SGPS SA-B	1,46	1,45
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	0,88	0,88
HENKEL KGAA VZ PFD	0,84	0,84
INDITEX	0,75	0,74
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	0,81	0,81
ING GROUP NV	0,79	0,79
INTESA SANPAOLO SPA	0,99	0,99
KBC GROUPE	0,57	0,57
KERING	1,38	1,38
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	0,97	0,96
KONINKLIJKE DSM NV	0,86	0,86
KONINKLIJKE KPN NV	1,55	1,55
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	0,40	0,40
LEGRAND	0,83	0,83
LINDE PLC	1,69	1,69
LOREAL SA	2,11	2,11
MERCK KGAA	1,12	1,12
MTU AERO ENGINES HLDG AG	0,64	0,64
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	1,02	1,01
NESTE CORPORATION	1,04	1,03
ORANGE	1,40	1,40
PERNOD RICARD	0,60	0,60
PUBLICIS GROUPE	0,68	0,68
PUMA AG	0,40	0,40
REPSOL	0,76	0,76
REXEL	0,87	0,86
SANOFI	1,05	1,04

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SAP SE	2,41	2,41
SCHNEIDER ELECTRIC SA	1,22	1,22
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	0,40	0,40
STELLANTIS NV	0,50	0,50
TELEPERFORMANCE SE	0,63	0,63
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	0,41	0,41
UPM KYMMENE OYJ	0,63	0,63
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	0,75	0,75
WORLDLINE	0,63	0,63
Obligations	33,90	33,84
ACCIONA ENERGIA FINANCIA 0.375% 07/10/2027	0,26	0,26
ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.50% 21/09/2031	0,13	0,12
ALD SA 1.25% 02/03/2026	0,28	0,28
AP MOLLER MAERSK A S 0.75% 25/11/2031	0,16	0,16
AUST & NZ BANKING GROUP VAR 05/05/2031	0,19	0,19
AXA SA VAR 07/10/2041	0,14	0,14
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	0,35	0,35
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 14/01/2029	0,05	0,05
BANCO SANTANDER SA VAR 24/03/2027	0,27	0,27
BANCO SANTANDER VAR 24/06/2029	0,10	0,10
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	0,18	0,18
BANQ FED CRED MUTUEL 0.625% 03/11/2028	0,10	0,10
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	0,05	0,05
BELFIUS BANK SA NV 0.375% 08/06/2027	0,16	0,16
BNP PARIBAS 1.125% 11/06/2026	0,23	0,23
BNP PARIBAS VAR 14/10/2027	0,16	0,16
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	0,45	0,45
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	0,10	0,10
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	0,05	0,05
BPCE SA VAR 14/01/2028	0,16	0,16
BPCE VAR 02/03/2032	0,05	0,05
BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	0,18	0,18
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	0,17	0,17
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	0,16	0,16
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	0,16	0,16
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	0,18	0,18
CIE DE ST GOBAIN 2.375% 04/10/2027	0,18	0,18
COCA COLA EUROPEAN PARTN 0.2% 02/12/2028	0,09	0,09
COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	0,27	0,27
COMMERZBANK AG 1.25% 23/10/2023	0,18	0,18
COVIVIO HOTELS SACA 1% 27/07/2029	0,05	0,05
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	0,23	0,23
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	0,19	0,19
EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	0,16	0,16
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	0,11	0,11

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
EDP FINANCE BV 2% 22/04/2025	0,09	0,09
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	0,14	0,14
ENEL SPA VAR 24/11/2078	0,15	0,15
EQT AB 0.875% 14/05/2031	0,17	0,17
ERG SPA 0.5% 11/09/2027	0,15	0,15
EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	0,21	0,21
EUROPEAN UNION 0% 06/07/2026	0,28	0,27
EUROPEAN UNION 0.125% 10/06/2035	0,15	0,15
EUROPEAN UNION 0.75% 04/04/2031	0,41	0,41
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	0,08	0,08
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	0,29	0,29
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	0,24	0,24
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	0,71	0,71
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	1,09	1,08
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	0,23	0,23
FERROVIAL EMISIONES SA 1.375% 31/03/2025	0,18	0,18
FINLAND 0.05% 15/09/2028	0,09	0,09
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	0,09	0,09
FINNISH GOVERNMENT 1.125% 15/04/2034	0,05	0,05
FINNISH GOVERNMENT 2% 15/04/2024	0,05	0,05
FONCIERE DES REGIONS 1.5% 21/06/2027	0,05	0,05
FRANCE 0% 25/11/2030	0,82	0,81
FRANCE 0.5% 25/05/2040	0,82	0,82
FRANCE 0.75% 25/05/2028	2,15	2,14
FRANCE 1.25% 25/05/2034	0,48	0,48
GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.875% 21/01/2030	0,20	0,20
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	0,30	0,29
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	0,15	0,15
HERA SPA 1% 25/04/2034	0,11	0,11
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	0,09	0,09
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	0,20	0,20
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	0,20	0,20
IMERYYS SA 1% 15/07/2031	0,13	0,13
ING GROUPEP NV VAR 09/06/2032	0,10	0,10
ING GROUP NV VAR 16/02/2027	0,06	0,06
INMOBILIARIA COLONIAL SA 1.35% 14/10/2028	0,16	0,16
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI SA 0.75% 22/06/2029	0,05	0,05
INTESA SANPAOLO SPA 0.625% 24/02/2026	0,17	0,17
INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	0,16	0,16
IRELAND 1.10% 15/05/2029	0,09	0,09
IRELAND 1.3% 15/05/2033	0,04	0,04
IRELAND 2% 18/02/2045	0,04	0,04
IRELAND 3.40% 18/03/2024	0,05	0,05
ITALY 4% 01/02/2037	0,38	0,38
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	0,20	0,20

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
KERRY GROUP FIN SERVICES 0.875% 01/12/2031	0,14	0,14
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	0,13	0,13
KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	0,14	0,14
KINGDOM OF BELGIUM 3.00% 22/06/2034	0,12	0,12
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	0,22	0,22
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	0,14	0,14
KINGDOM OF NETHERLANDS 2% 07/15/2024	0,19	0,19
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	0,08	0,08
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	0,07	0,07
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	0,52	0,52
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	0,20	0,20
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	0,41	0,41
KLEPIERRE 1.375% 16/02/2027	0,11	0,11
KONINKLIJKE PHILIPS NV 05/11/2029	0,13	0,13
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	0,16	0,16
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09/04/2025	0,17	0,17
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	0,17	0,17
MACQUARIE GROUP LTD 0.943% 19/01/2029	0,17	0,17
MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 17/07/2029	0,28	0,28
MERCIALYS SA 2.5% 28/02/2029	0,15	0,15
MITSUBISHI UFJ FIN GRP 0.337% VAR 08/06/2027	0,11	0,11
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07/10/2025	0,12	0,12
MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	0,23	0,23
MUNICH RE VAR 26/05/2042	0,13	0,13
NATIONAL GRID PLC 0.25% 01/09/2028	0,15	0,15
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	0,32	0,32
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	0,16	0,16
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	0,13	0,13
NIBC BANK NV 0.25% 09/09/2026	0,15	0,15
NORDEA BANK 0.875% 26/06/2023	0,12	0,12
NORDEA BANK AB VAR 18/08/2031	0,13	0,13
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	0,09	0,09
ORANGE SA VAR PERPETUAL	0,05	0,05
ORSTED A/S 1.5% 26/11/2029	0,17	0,17
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09/07/2029	0,14	0,14
PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	0,21	0,21
RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	0,04	0,04
RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	0,16	0,16
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	0,06	0,06
REPSOL EUROPE FINANCE 0.375% 06/07/2029	0,20	0,20
REPSOL INTL FINANCE 0.25% 02/08/2027	0,16	0,16
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	0,63	0,63
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2024	0,10	0,10
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	0,13	0,13
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	0,22	0,22

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	0,17	0,17
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	0,04	0,04
REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	1,72	1,71
REPUBLIC OF ITALY 2.05% 01/08/2027	0,70	0,70
REPUBLIC OF ITALY 3.25% 01/09/2046	0,18	0,18
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	0,71	0,71
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.475% 18/10/2030	0,09	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	0,05	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	0,37	0,37
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	0,04	0,04
ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	0,19	0,19
SEB SA 1.5% 31/05/2024	0,18	0,18
SNAM SPA 0.625% 30/06/2031	0,05	0,05
SNAM SPA 0.75% 20/06/2029	0,11	0,11
SNAM SPA 1.25% 28/08/2025	0,15	0,15
SOCIETE GENERALE 0.75% 25/01/2027	0,11	0,11
SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	0,26	0,26
SOFINA SA 1% 23/09/2028	0,33	0,33
SPAIN 0% 30/04/2023	0,20	0,20
SPAIN 0% 31/01/2025	0,38	0,38
STORA ENSO OYJ 0.625% 02/12/2030	0,05	0,05
TALANX AG VAR 01/12/2042	0,09	0,09
TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	0,10	0,10
TELEPERFORMANCE 0.25% 26/11/2027	0,15	0,15
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01/03/2025	0,11	0,11
THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.45% 16/03/2027	0,16	0,16
TOTALENERGIES SE VAR PERPETUAL	0,15	0,15
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.878% 24/11/2027	0,15	0,15
UCB SA 1% 30/03/2028	0,16	0,16
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	0,14	0,14
UNICREDIT SPA VAR 18/01/2028	0,11	0,11
UNICREDIT SPA VAR 5/7/2029	0,08	0,08
UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	0,17	0,17
VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 08/04/2027	0,23	0,23
VONOVIA SE 0.375% 16/06/2027	0,05	0,05
VONOVIA SE 1.875% 28/06/2028	0,05	0,05
WENDEL SE 1% 01/06/2031	0,17	0,17
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	0,32	0,32
Actions	-	-
Obligations	0,32	0,32
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 13/10/2026	0,22	0,22
UBS GROUP AG 0.25% 24/02/2028	0,10	0,10
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3,03	3,02
OPC à capital variable	3,03	3,02
OFI RS LIQUIDITES	3,03	3,02
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	48 683 602,52	47 838 438,66
Actions	10 325 766,35	26 565 180,54
Obligations	38 357 836,17	21 273 258,12
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	557 045,82	667 313,11
Actions	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Obligations	557 045,82	667 313,11
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	12 675 109,99	7 619 113,97
OPC à capital variable	12 675 109,99	7 619 113,97